République Française Département des Alpes-Maritimes Arrondissement de Grasse



B.P. N°25 06371 Mouans-Sartoux Cedex Téléphone 04 92 92 47 00 Télécopie 04 93 75 39 64 www.mouans-sartoux.net Ville de Mouans-Sartoux

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE RYTHMES DE VIE DE L'ENFANT PEDT 9 janvier 2020

PRESENTS:

ALLEGRINI Elisabeth, Compagnie des Archers du Parc

AMALRIC Nathalie, directrice école maternelle Legall

BOCOBZA Cathy, directrice école F. Jacob

BOINNOT Patricia, directrice école élémentaire Legall

CANONNE Aude, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale

CORBIER Vincent, directeur service culturel

GILLOT Rachel, APE de l'Orée du Bois

LAVAUX Christian, DDEN

LAVENANT Gwendoline, APE Aimé Legall

MC CARTHY Christine, infirmière

MILLION Véronique, directrice école de l' Orée du Bois

MOISAN Sylviane, DDEN

PEROLE Gilles, adjointe au maire

PIGNAULT Michèle, DDEN

PORETTI Isabelle, responsable des accueils de loisirs

POUSSARD Christelle, directrice enfance-jeunesse-éducation

RAIBAUDI Madeleine, DDEN

EXCUSES:

AMRANE Maouche, directeur du service des sports & associations ASCHIERI Pierre, maire de Mouans-Sartoux, BAILLET Sandra, coordinatrice adjointe des accueils de loisirs BERTUCAT Mathieu, Caf FARGANEL Rachel, enseignante GOURDON Marie-Louise, adjointe à la culture

Le 9 janvier 2020, à 17 heures 30, à l'hôtel de ville, salle des Mariages, la séance du Comité de pilotage « Rythmes de vie de l'enfant - PEDT » est ouverte.

Monsieur PEROLE souhaite la bienvenue aux membres présents et présente ses meilleurs vœux à toutes et à tous.

Il précise que nous sommes dans la première année du 3e renouvellement du PEDT, Mouans-Sartoux étant désormais la seule commune du département à être restée aux 4 jours et demi. Il présente l'ordre du jour et salue la présence de Madame CANONNE, inspectrice de la circonscription du Val de Siagne

1/ BILAN RENTREE TAP:

Monsieur PEROLE précise que suite à la question de l'AMAPE de François Jacob, le service animation a vérifié ses chiffres et nous pouvons aujourd'hui confirmer que les

activités proposées sur ce site sont aussi nombreuses que sur les autres structures, rapportées au nombre d'enfants inscrits (cf tableau récapitulatif en PJ du présent compte-rendu). Madame PORETTI présente le bilan de la rentrée et insiste sur la volonté de diversifier les activités : ainsi cette année sont proposées des activités nouvelles telles le roller, l'intervention d'un comportementaliste animalier, du baseball , des ateliers autour du goût. Elle rappelle cependant également la volonté de la commune de ne pas surcharger les enfants qui doivent aussi avoir le temps de s'ennuyer ainsi que le souhait de préserver le public des maternelles ce qui explique l'absence d'activités spécifiques avant le CP.

La commune essaie de prendre en compte les demandes des enfants et de démultiplier les activités pour lesquelles les enfants sont demandeurs. A noter également le développement de l'activité « sport citoyen » et le maintien de la piscine. En effet, même si cette activité est parfois moins plébiscitée par les enfants il y a une vraie volonté de la maintenir du fait de son absence sur le temps scolaire. De plus, ce TAP permet aux enfants de passer le test anti-panique.

Madame PORETTI soulève la problématique de l'assiduité de certains enfants sur les séances notamment sur les périodes longues (7 séances).

Madame POUSSARD précise que l'absence de certains enfants est d'autant plus regrettable que d'autres se sont vus refuser l'accès à l'activité faute de places suffisantes.

Madame CANONNE salue le programme riche de la commune et se félicite de constater que sont proposées des activités comme les échecs ou l'origami qui permettent aux enfants de travailler les mathématiques de façon différente.

2/PEDT RAPPEL DES PRIORITES :

Madame POUSSARD présente les axes d'amélioration du PEDT qui ont été retenus lors des séances de travail avec le COPIL à savoir :

* Autour de l'enfant :

- Poursuivre l'amélioration de l'inclusion des enfants à besoins spécifiques : œuvrer au développement des heures d'AVS sur les temps périscolaires, emplois civiques...
- Renforcer la prise en compte de la spécificité de l'enfant en maternelle (réveil échelonné, qualité du temps de repas, mise en place d'organisation spécifique adaptée ...)
- Veiller à l'équilibre temps structuré/temps libre/temps semi dirigé

* Autour du fonctionnement des structures :

- Mettre en place un blog sur les 3 structures (sous forme de TAP)
- Améliorer le partage d'informations notamment avec les associations de parents d'élèves
- Veiller à l'équilibre souplesse des inscriptions/sécurité des enfants/contraintes administratives (par exemple, départs échelonnés possible le mercredi AM afin que les enfants puissent poursuivre d'éventuelles activités sportives et culturelles extérieures.)

* Autour des différents intervenants sur les temps de l'enfant :

- Proposer des alternatives organisationnelles en cas d'absence des Atsem
- Favoriser la participation des acteurs de l'animation aux équipes éducatives pour les enfants concernés
- Développer le travail en synergie sur des projets communs

Madame POUSSARD souligne le fait que la participation quasi systématique du service animation aux équipes éducatives permet un accompagnement de l'enfant plus efficace et cohérent sur le temps périscolaire -et notamment sur la pause méridienne- et ce, dans la continuité du temps scolaire.

Elle mentionne également que cette année la commune est rentrée dans le plan mercredi et précise que nous sommes en discussion avec la CAF qui a choisi d'axer certains de ses financement sur la problématique du handicap. Elle rappelle le besoin identifié de formation commune entre les enseignants et les animateurs ; pour ce qui concerne ces derniers un recensement des formations a été effectué par les services municipaux auprès du CNFPT notamment pour ce qui concerne l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

3/ RESTITUTION QUESTIONNAIRES PETIT DEJEUNER

Monsieur PEROLE fait un rappel sur l'historique de ces questionnaires et présente les conclusions (cf docs en PJ) : il apparaît clairement que le petit-déjeuner n'est actuellement pas un « vrai problème » pour les parents et qu'il n'y aura donc pas de proposition de la commune, d'autant plus que cela est très compliqué à mettre en place.

Ceci dit la commune a pu prendre conscience de la problématique de la composition du petit déjeuner proposé aux enfants en matière d'équilibre alimentaire et renforcera sa politique de prévention et d'information à ce sujet notamment au moment du petit déjeuner servi dans les écoles au mois de mars prochain.

4/QUESTIONS DIVERSES:

Madame PORETTI fait un bref rappel du contenu du programme PSFP (Soutien Famille Parentalité) et précise que le coordinateur David MURCIANO s'est mis en contact avec les équipes enseignantes des écoles afin de les informer et que celles-ci puissent ainsi relayer l'information auprès des familles éventuellement identifiées.

Madame CANONNE en profite pour préciser que l'Education Nationale travaille actuellement sur la problématique du cyber-harcèlement et insiste sur l'intérêt de cette thématique transversale au niveau de la prévention en particulier chez les jeunes enfants. Il est également rappelé les interventions possibles de la gendarmerie et de la Police Municipale sur la question du harcèlement auprès des CM1 et des CM2.

Madame PORETTI indique que Monsieur MURCIANO va également conduire une formation sur la communication positive auprès du collectif directeurs animation jusqu'en juin prochain afin d'outiller les directeurs de centre qui sont en demande à ce niveau-là, les équipes d'animation seront également formées dans un second temps.

L'APE de l'Orée du Bois s'interroge sur la pérennité du PEDT sur 3 ans du fait notamment des élections municipales à venir ; Madame CANONNE et Monsieur PEROLE expliquent qu'il est toujours possible de sortir d'un dispositif cependant à Mouans-Sartoux, le vote est acté et les 4 jours et demi sont inscrits dans la durée. Par ailleurs, tant que la loi ne change pas, la commune reçoit le fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Madame MC CARTHY revient sur sa précédente demande à propos d'une éventuelle intervention de David MURCIANO dans les écoles sur la thématique de l'addiction aux écrans : Madame POUSSARD explique que Monsieur MURCIANO étant déjà à temps plein et sur plusieurs missions, il n'est malheureusement pas possible de le détacher d'autant plus qu'il s'agit du temps scolaire.

Monsieur PEROLE précise qu'il existe des actions portées par l'école en collaboration avec les APE comme par exemple la semaine sans écran sur ALP.

L'APE d'Aimé Legall souhaite mentionner le retour très positif des enfants et les parents sur les classes de Haute Combe ; elle sollicite les éléments de réponse à apporter aux nouveaux parents qui s'interrogent sur la mise en place des 4 jours et demi à Mouans Sartoux.

Monsieur PEROLE répond que les associations de parents d'élèves sont tout à fait légitimes pour répondre à ces questions et ont tous les éléments nécessaires pour apporter les précisions utiles.

L'APE d'Aimé Legall s'interroge sur l'équité du système d'inscription aux samedis ski (premiers inscrits, premiers pris) et propose un tirage au sort.

Madame POUSSARD explique que depuis cette année, le système d'inscription a justement été revu afin d'être plus équitable et désormais, il est donné priorité aux enfants qui n'ont pas déjà été retenus sur les samedis spécifiques de manière générale (skis ou nautiques).

Monsieur PEROLE remercie les membres de leur participation. La séance est levée à 19h30.